

[Rappel] Edition 2018 du Concours "S'engager pour les quartiers" : candidatez jusqu'au 15 mars

Publication : 7 mars 2018



Parce que rénover c'est aussi innover, l'[Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#) (ANRU) et la [Fondation Agir Contre l'Exclusion](#) (FACE) ont annoncé le 29 janvier le lancement de l'édition 2018 du concours "S'engager pour les Quartiers".

Jusqu'au 15 mars à minuit, vous pouvez candidater à cette 7e édition du Concours, destiné aux porteurs d'un projet d'innovation économique, sociale et/ou environnementale dans l'un des quartiers en rénovation urbaine en France.

Cette année, 6 prix thématiques seront récompensés, en plus du Grand Prix ANRU et du prix Coup de Cœur Actual. **Au total, ce sont donc 80 000 € qui seront reversés à des structures sociales dans les quartiers prioritaires.**

Pour rappel, les 6 prix thématiques sont les suivants :

- **Prix "Innovation sociale"** parrainé par ENGIE
- **Prix "Entrepreneuriat social et solidaire"** parrainé par VINCI
- **Prix "Insertion professionnelle"** parrainé par le CGET
- **Prix "Habiter mieux, bien vivre ensemble"** parrainé par l'USH
- **Prix "Sport inclusif"** parrainé par la Fondation IPPON
- **Prix "Engagement en faveur des territoires sensibles"** parrainé par Mutualia Grand Ouest

[Retrouvez en détail l'ensemble des prix et dotations du Concours](#)

Dates clefs :

- 23 janvier : Ouverture des inscriptions
- 15 mars minuit : Clôture des inscriptions
- 5 avril : Sélection des 12 nominés
- Juin : Annonce des lauréats et remise des prix

[Remplir le dossier de candidature en ligne](#)

En savoir plus : <https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/>

Contact : concours2018@fondationface.org